

15ème législature

Question N° : 44844	De Mme Émilie Cariou (Non inscrit - Meuse)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Stocks de comprimés d'iode en cas d'incident nucléaire majeur	Analyse > Stocks de comprimés d'iode en cas d'incident nucléaire majeur.
Question publiée au JO le : 15/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Émilie Cariou interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les quantités de doses d'iode nécessaires en cas d'incident nucléaire majeur sur le sol européen. L'invasion de l'Ukraine par les troupes russes implique une vigilance importante sur les installations nucléaires. Ces derniers jours ont vu la prise de territoires abritant des centrales nucléaires par les forces russes, alimentant la peur d'un incident radioactif. Aussi, on apprend dans la presse nationale que la France, via son ministre des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, a envoyé à l'Ukraine « différents produits médicaux », dont de l'iode, pour se prémunir contre le risque d'un accident nucléaire lors des combats avec l'armée russe. Quelques heures auparavant, l'ambassadeur de France en Ukraine, Etienne de Poncins, avait fait état dans les médias de la fourniture dans les prochains jours de « 2,5 millions de doses d'iode pour pouvoir parer à tout danger nucléaire ». Mme la députée salue cette coopération entre états. Toutefois, cette situation en Ukraine inquiète fortement les Français et la presse se fait écho ces derniers jours d'une demande grandissante de comprimés d'iode dans les pharmacies. Il convient ainsi d'indiquer clairement que l'utilisation de ces comprimés s'avère non-nécessaire pour le moment sur le territoire français. En effet, si on s'en tient aux points de situation réguliers de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) sur les risques concernant les installations nucléaires en Ukraine, il n'a pas été observé d'élévation de la radioactivité. L'IRSN précise également que l'absence d'un rejet radioactif est par ailleurs confirmée par les réseaux de surveillance des pays limitrophes à l'Ukraine qui ne montrent pas d'élévation anormale. Compte tenu de ces éléments, Mme la députée demande quels sont les stocks actuels de comprimés d'iode et quelles quantités la France a provisionnées pour des livraisons à l'étranger. Elle l'interroge également sur les délais de fabrication de ces doses en cas d'incident majeur sur le sol européen et quelle serait la logistique mise en œuvre afin de pouvoir les distribuer le plus rapidement aux Français.